

Proposition du Conseil administratif et du Bureau du Conseil municipal du 17 octobre 2018 en vue de l'approbation du projet de résolution du Conseil municipal en faveur de la réaffirmation de son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies à Paris le 10 décembre 1948 comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. Ce document fondateur dans l'histoire des droits fondamentaux est le plus traduit au monde et disponible dans plus de 500 langues.

L'engagement des Etats envers la DUDH a permis de défendre la dignité de millions de personnes et de poser les bases d'un monde plus juste. Bien entendu, son respect et son application par l'ensemble des Etats ne sont de loin pas encore acquis. Mais le fait que ce texte ait traversé le temps et continue de servir de référence de l'universalité des valeurs d'égalité, de justice et de dignité lui donne d'autant plus de valeur.

Pour montrer l'importance de la Déclaration dans la vie quotidienne et réaffirmer les principes et les normes qu'elle a contribué à instituer, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) a lancé le 10 décembre 2017 – Journée des droits humains – une campagne d'un an qui s'achèvera avec la célébration du 70^e anniversaire de la Déclaration le 13 décembre 2018, par un acte officiel au Palais des Nations.

Le HCDH a sollicité la Ville de Genève, ainsi que le Canton et la Confédération, pour un soutien et une participation active aux activités d'information et de sensibilisation du grand public dans le cadre des festivités du 70^e anniversaire de la DUDH.

Les festivités sont composées, entre autres, de différentes expositions illustrant les 30 articles de cette déclaration, une table ronde lors de la 37^e session du Conseil des droits de l'homme, des coopérations avec le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) et la Semaine des droits humains, une journée portes ouvertes et un concert au Palais Wilson le 16 juin dernier ainsi qu'un spectacle son et lumière sur la façade dudit bâtiment ainsi que plusieurs événements en cours de création à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2018.

La campagne d'information mise en place dans le cadre du 70^e anniversaire de la DUDH contribue manifestement au rayonnement de la Genève internationale, de par les enjeux incarnés par la thématique ainsi que par la visibilité qu'elle offre.

Capitale des droits humains, Genève se doit de démontrer son attachement à ces valeurs universelles et son appui à l'organisation chargée de les défendre. La campagne favorise également le rapprochement entre les communautés locales et celle de la «Genève internationale», notamment en ouvrant les portes du Palais Wilson à la population. Une cohérence entre la politique en faveur de la Genève internationale et le soutien à des actions concrètes est ainsi démontrée.

En outre, sur le plan de l'engagement des villes, celui-ci s'appuie sur la *Charte européenne des droits de l'homme dans la ville*, réseau que la Ville de Genève a rejoint en 2004, résultat du travail préparatoire initié à Barcelone en 1998 dans le cadre de la conférence «Villes pour les droits de l'homme», organisée en commémoration du 50^e anniversaire de la DUDH.

La Ville de Genève avait d'ailleurs accueilli en 2008 l'une des conférences européennes à l'issue de laquelle les villes les plus actives du réseau (Barcelone, Saint-Denis/Plaine Commune, Lyon, Genève et Nantes) ont décidé de confier la promotion de la *Charte européenne de sauvegarde des droits de l'homme dans la ville* à l'organisation mondiale des villes, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), à travers la Commission d'inclusion sociale, de démocratie participative et des droits humains. La dimension est donc passée d'une portée géographique européenne à une envergure mondiale.

Ainsi, les autorités politiques de la Ville de Genève, aussi bien son Conseil administratif que municipal, ont régulièrement rappelé leur engagement à respecter cette déclaration et à en faire la promotion.

On retiendra notamment, il y a tout juste 50 ans, le vote par le Conseil municipal de la Ville de Genève d'une résolution déposée par le jeune conseiller municipal alors trentenaire, Dominique Föllmi, portant sur la DUDH. La présente résolution s'en inspire très largement, tant l'histoire démontre qu'elle est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque.

Le Conseil administratif et le Bureau du Conseil municipal invitent le Conseil municipal à réaffirmer son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en adoptant le projet de résolution suivant et à le faire savoir.

PROJET DE RÉOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et du Bureau du Conseil municipal,

à l'occasion de l'anniversaire marquant les 70 ans de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

décide:

Article premier. – de réaffirmer son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l’homme (DUDH). Malgré les nombreuses infractions passées et présentes, cette Déclaration reste le symbole des aspirations de tous les êtres humains à la liberté, à l’égalité et à la paix. Elle est souvent le seul espoir de celles et ceux qui souffrent du non-respect de leurs droits fondamentaux en donnant un sens à leurs souffrances et à leurs luttes.

Art. 2. – d’assurer aux institutions internationales établies en notre ville, qui ont permis son adoption et défendent son respect, que l’hospitalité qui leur est ainsi accordée constitue une modeste contribution de notre communauté à l’accomplissement de leurs missions et, partant, à l’application de la DUDH.